



Corsica **Natura**
LE PAS VERS L'AUTHENTICITE

S.A.R.L CORSICA NATURA
Quartier Moraschi
20136 BOCOGNANO
Tel/ Fax : 04 95 10 83 86
GSM : 06 85 03 19 90 / 06 03 56 24 33
<http://www.corsicanatura.fr>

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les séjours présentés par CORSICA NATURA sont réalisés selon les conditions générales régissant la vente de voyages en référence à la loi du 13 juillet 1992 (décrets parus au J.O. du 14 juin 1994).

Conditions particulières de nos séjours :

1) Inscription :

L'inscription à l'un de nos séjours implique d'accepter les conditions générales de notre société. Tout bulletin d'inscription doit être rempli et signé par le participant avant d'être retourné à CORSICA NATURA, accompagné d'un acompte de 30 % minimum du montant total du séjour, la réception de cet acompte n'impliquant la réservation que dans la limite des places disponibles. En cas d'acceptation, le solde devra être réglé impérativement un mois avant le départ sans relance de notre part. En cas d'inscription à moins de trente jours du départ, la totalité du voyage sera versée dès la demande de réservation.

2) Annulation

Annulation par CORSICA NATURA :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées. D'autre part, certains de nos séjours étant soumis à un nombre minimal de participants, si nous devons annuler, vous en seriez informé au plus tard 7 jours avant la date prévue. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

Annulation de votre part :

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception. Le montant des sommes retenues est calculé selon le barème suivant :

Désistement 30 jours et plus avant le départ : les sommes versées vous seront remboursées sauf retenue d'une somme forfaitaire de 50 Euros par personne pour frais de dossier.

Annulation entre le 30e et 20e jour précédant la date prévue du départ : 25 % du prix du séjour.

Annulation entre le 19e et le 15e jours précédant la date prévue du départ : 50 % du prix du séjour.

Annulation entre le 14e et le 8e jours précédant la date prévue du départ : 75 % du prix du séjour.

Annulation entre le 7e et le 2e jours précédant la date prévue du départ : 90 % du prix du séjour.

Annulation moins de 2 jours avant la date prévue du départ : 100 % du montant du séjour.

Ces sommes vous seront remboursées par l'assurance en cas d'annulation justifiée, si vous avez une telle assurance. Le montant de l'assurance ne sera pas remboursable.

Toute interruption volontaire de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions et que nous n'ayons pas déjà engagé des réservations à votre nom. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par lettre recommandée avec A.R.

3) Responsabilité :

Particularité de nos séjours et voyages : vu le caractère particulier de nos voyages et séjours, nous ne pouvons être tenus pour responsable et redevable d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus, d'aléas climatiques ou de circonstances impérieuses, la sécurité des voyageurs. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'accompagnateur ou l'encadrant du groupe ; Nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.

Modifications durant le voyage

La société agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client et les prestataires de service d'autre part, (transporteurs, hôteliers, affréteurs, agences locales, etc..) ne saurait être confondue avec ces derniers qui en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si les dates aller et retour de votre voyage sont modifiées, en raison d'une perturbation du transport aérien, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation ; l'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables.

4) Prix :

Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des informations relatives au voyage qu'il a choisi, grâce à la fiche technique qui lui a été fournie à la remise de la facture. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris ou ne l'est pas. De façon générale, le transport jusqu'en Corse, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de site ne sont jamais comprises dans le prix sauf mention écrite.

Toute modification des prix de nos prestataires de service peut entraîner le réajustement des prix publiés.

5) Assurances :

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle. Il est indispensable de posséder une garantie multirisques couvrant les frais d'annulation, rapatriement, maladie, accident de voyage, perte ou vol de bagages, secours en montagne, interruption de voyage. Nous vous proposons le contrat « ASSISTANCE », assurance adaptée aux types de nos voyages. Cette assurance est facultative et doit être souscrite, s'il y a lieu lors de l'inscription. Le prix de l'assurance est de 6 % du prix du voyage. Si vous considérez être assuré par ailleurs, nous vous demanderons, avant votre départ, une lettre de décharge mentionnant les garanties et coordonnées de votre assurance personnelle.

6) Litiges

Toute réclamation relative au voyage doit être adressée à CORSICA NATURA par lettre recommandée avec A.R. dans un délai d'un mois après la date de retour et sera du ressort du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.